



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 29 janvier 2013

Communiqué de presse

Élections des membres de la Chambre d'Agriculture

Le Préfet rappelle aux électeurs inscrits sur les listes électorales pour les élections des membres de la chambre d'agriculture de la Martinique qu'ils peuvent voter par correspondance, **jusqu'au jeudi 31 janvier 2013**.

Par ailleurs, ceux qui le souhaitent peuvent déposer directement leur vote en préfecture – bureau des élections et de la réglementation – avenue François Mitterrand à Fort-de-France – ancien immeuble des Douanes – niveau N-1, pendant les heures d'ouverture du service.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr